RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 99135532-D2AE-8D89-837C-328C55555994

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 119-121, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JANVIER 2026

L'an 2026,
le 29 janvier,
à 14 heures 30,

Les actionnaires de la société ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 119-121, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS, se sont réunis via TEAMS en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandée et courrier électronique adressés le 14 janvier 2026 à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange ROUSCHOP, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Christophe BOUCHER, membre du Directoire, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Caroline LE GUILLOUX est désignée comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 14 janvier 2026, est présente et représentée par Monsieur Hassan BAAJ.

Le CSE de l'UES Neuflize OBC, régulièrement convoqué par courrier électronique en date du 14 janvier 2026, s'est excusé.

La société ABN AMRO BANK N.V., détentrice de la pleine propriété de deux cent soixante-dix mille deux cent quarante-six (270 246) actions et de l'usufruit de cinq (5) actions est représentée par Madame Solange ROUSCHOP.

La société ABN AMRO PARTICIPATIES FUND I B.V., détentrice de la nue-propriété de cinq (5) actions est représentée par Madame Solange ROUSCHOP.

Les feuilles de présence, circularisées, sont émargées par chaque membre de l'Assemblée présent à la conférence-téléphonique, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Docusign Envelope ID: 99135532-D2AE-8D89-837C-328C55555994

Les feuilles de présence, certifiées exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 251 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote, tant sur la partie ordinaire que sur la partie extraordinaire de l'Assemblée.

Le Président constate que quorum requis pour l'Assemblée est atteint, tant pour les résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire que pour celles relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En conséquence, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Première Résolution
L'Assemblée Générale nomme Monsieur Marcus Martinus TE RIELE (dit Mark TE RIELE), né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Deuxième Résolution
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme à l'original



François Xavier Gennetais